



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°7

OBJET :

MODIFICATIONS DU MARCHÉ DE TRAVAUX « RENOVATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE MATERNELLE DE LA MARELLE » AVENANT

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 21

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 1

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

02/10/2026

Publication le :

02/10/2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETO, Monique CHAMPALLE ANESSI, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Romain DUBREUIL, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Slaide NICODEMO, Eric LACROIX, Patrick PLANTIER, Annie LEFEBVRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Daniel BEAUMEL (pouvoir à Thierry MIELLE), Adèle RECORBET (pouvoir à Sindy BOURBON), Alexis DEBORD (pouvoir à Christelle BRAVO RECORBET), Corinne GELIN (pouvoir à Patrick PLANTIER), Lydie AUGAY (pouvoir à Eric LACROIX)

Le ou les membres absent(s) : Alexis GARCIA

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1 et suivants ;

Vu la décision du Maire n°25/07/026 portant attribution du marché de travaux portant rénovation énergétique de l'école maternelle la marelle d'Amplepuis ;

Vu les décisions du Maire n°25/11/034 et 25/12/037 portant modifications du marché de travaux ;

Vu l'arrêté portant prévention des conflits d'intérêt n°26/03/085 du 30 mars 2026 ;

Vu la délibération du 14 avril 2026 portant délégations du Conseil municipal au Maire ;

Vu les délibérations en date du 5 juin 2026 et du 7 juillet 2026 portant modifications du marché de travaux – rénovation de l'école publique maternelle de la marelle – avenants ;

Le Conseil municipal **APPROUVE** le projet d'avenant ci-après et **AUTORISE** M le Maire ou son représentant à le signer :

Lot 03 : ITE – enduit - TTB FACADES

Montant marché initial HT : 69 581.19 €

Avenant n°1 : 4 476.00 € HT

Avenant n°2 : - 2 725.50 € HT

Avenant n°3 : - 700.00 € HT

Objet de l'avenant N°3 :

Moins-values concernant des postes non nécessaires ou non réalisés :

- § 3.1.1.5 Portail grillagé : - 700 € HT

Nouveau montant HT : 70 631.69 €

% d'écart induit par l'avenant N°2 : -0.98%

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Florent PORTIER



Le Maire,
Didier FOURNEL